

CABINET

**Arrêté n° 4516 /MDN/CAB**

Portant nomination du chef de division du contrôle des organismes de soutien au département du contrôle des organismes de soutien et de formation du contrôle général des forces armées congolaises. ✱

**LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,**

**VISAS :** Vu la Constitution ;



DGRH/MDN

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;



DGAF/MDN

Vu le décret n° 2002 - 82 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation du contrôle général des forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2009-398 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement. ✱

**Arrête :**

**Article premier :** Le commandant **ANGOMBO AKOLO Olivier**, est nommé chef de division du contrôle des organismes de soutien au département du contrôle des organismes de soutien et de formation du contrôle général des forces armées congolaises.

**Article 2 :** L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 21 avril 2023



**Charles Richard MONDJO.-**